

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Procès Verbal

De l'Assemblée Générale de la Ligue de Volley Ball des Pays de la Loire
Le 12 JUIN 2010 A ANGERS

Clubs présents ou représentés :

44 : Club Volley Détente 44 - MVB Le Pouliguen - UGS Nantes Rezé Métropole - UGSE Nantes Volley Féminin - ASB Rezé - AS la Baule - Volley Ball Nantes Atlantique - CS Léo Lagrange - ASEP Nantes - Vigneux VB - Concorde Couëron - JGE Sucé - ASCED Riaillé - Blain O - Stade Croisicais - ESVB Haute-Goulaine - Preux VB - ASC Derval - SLOV - COD Guémené Penfao - US Bouguenais - St-Nazaire VBA.

49 : Club Volley Détente 49 - VB Nuaillé - Djinn's St-Laurent-du-Mottay - Le-Lion-d'Angers VB - AS Lac de Maine - FREJP Mazé - ENOA VB - Anjou Beach Volley - UGS Vihiers / St-Barthélémy-d'Anjou - Volley Club Ecoflant - Sporting Club de l'Ouest - St-Macaire VB - ASC ST-Barthélémy-d'Anjou - ASSP Andrezé - AC Longué - VBC Vihiers - Leclerc Cholet Volley - SS La-Romagne - VB Beaupréau - AS ST-Sylvain-d'Anjou - ASSVB Gesté - ES St-Léger-sous-Cholet - US Briollay - AS VB Murs Erigné.

53 : Club Volley Détente 53 - A.S.L Montigné - ASPTT Laval - Etoile Sportive Lavalloise - CA Evron - ES Craon - Etincelle Mayenne - AS Ambrières - AL Andouillé - Entrammes VB - US Argentré - ASL L'Huisserie - Château-Gontier VB - ES Bonchamp.

72 : Sablé Volley Ball - La Ferté-Bernard - CS Mamers - JS Coulaines - MSSV Le-Mans - Mulsanne St-Ouen VB - CO Château-du-Loir - JS Beaufay - CO Laigné-St-Gervais - AO Ruillé-sur-Loir - VBSF Parigné-l'Évêque - Dangeul Yvré Savigné VB - AS Chapelle-St-Aubin.

85 : Club Volley Détente 85 - Les Sables EC - SLTV VB - VB Sirénémontain - VBC Fontenay-le-Comte - Aizenay VB - SP Les Epesses - Espérance La-Verrie - AS Landes-Génusson - Mareuil-sur-Lay SC - La-Bruffière - VBC Les Herbiers - ES Gaubretierois - ASVB St-Fulgent - US Vendrennes - EB La-Boissière-de-Montaigu - Challans VB - RS Tiffauges - La Roche sur Yon VB - St-Martin-St-Aubin - OYA Volley Ball.

Clubs absents:

44 : Atlantique Club VB - US Isséenne - Nort Athletic Club Volley - AL Malville volley ball - AC Chapelain - Saint Denis de Mauves - Trignac - Rougé.

49 : Néant.

53 : Brecé Sports Volley

72 : Néant

85 : Beach Volley Vendée - Racing-Club-Yonnais - AS Boufféré - ES Ste Florence - VB la Rabatelière.

Décompte des voix :

Nombre de clubs : 94 présents ou représentés sur 108

Nombre de voix : 240 sur 280

Le quorum est atteint.

1. PV AG de la Roche sur Yon du 13 juin 2009 :

Adopté à l'unanimité

2. Vote du Rapport moral du Secrétaire Général, Jean-Pierre MAUCHRETIEN :

Adopté à l'unanimité

3. Comptes de résultat et bilan présentés par la trésorière, Monique BRUGIER :

Adopté à l'unanimité

4. Vote des Tarifs et du budget pour la saison 2010/2011 :

Adopté à 232 voix pour. Pas de voix contre. Absentions : clubs Evron, Sucé sur Erdre et Longué : 8 voix au total.

5. Elections complémentaires au Comité Directeur de Ligue :

Hélène GABORIAU : élue à 234 voix pour et 1 abstention : club volley détente 49

Jean-Luc FOURRIER : élu à l'unanimité

6. Vœu secteur sportif : désignation d'un deuxième arbitre en R2M et suppression du deuxième arbitre en R1F :

Rejeté avec 203 voix contre. 32 voix pour les abstentions : VBNA, Monsireigné, Laigné, Riaillé, ENOA, Mamers, Chapelle Saint Aubin, Couëron, Château Gontier, Haute Goulaine et Leclerc Cholet volley. 5 voix pour : ASPTT Laval.

7. Vœu de l'ASPTT Laval : supprimer le deuxième arbitre en R1F et R2M :

Adopté à 160 voix pour. 52 voix pour les abstentions : Club Volley Détente 44, Club Volley Détente 85, Tiffauges, Challans, La baule, Le Pouliguen, la Bruffière, Gesté, Les Herbiers, St Barthélémy d'Anjou, Monsireigné, Longué, ENOA, Bouguenais, St Léger sous Cholet, Coulaines, St Laurent du Mottay et Sucé. 26 voix contre : Les Sables, DYS, La Romagne, Vihiers, Andrezé, Fontenay le Comte, Le Mans, Les Landes Génusson, Beaufay et la Chapelle Saint Aubin.

8. Vœu du VBNA : intégration d'une 2^{ème} équipe du même club en R2 comme « invitée » si la poule est incomplète :

Adopté à 215 voix pour. 15 voix pour les abstentions : Sucé, Riaillé, ASPTT Laval, Château Gontier et Vihiers. 8 voix contre : DYS, Les Sables et le Mans.

9. Vœu du SNVBA : faire jouer les jeunes le samedi matin avec accord du club adverse et de la ligue :

Adopté à l'unanimité

10. Election des délégués aux AG fédérales :

7 candidats pour 3 places de titulaires et 4 suppléants :

Vote à bulletin secret.

Sont élus titulaires : 1. Claude GANGLOFF (185 voix)

2. Eric HEURTEBIZE (184 voix)

3. Pascal CHARAUD (181 voix)

Sont suppléants : 1. Eric VEILLET (149 voix)

2. Jean-Michel QUENTIN (145 voix)

3. Jean-Pierre MAUCHRETIEN (135 voix)

4. Daniel MURAIL (130 voix)

7. Remise des récompenses sportives et distinctions honorifiques

8. Clôture de l'A.G. à 17H30